

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JUILLET 2016

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**
- **Information sur les marchés publics et avenants conclus entre le 20 février 2016 et le 11 juin 2016**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du compte-rendu des marchés publics et avenants aux marchés publics conclus entre le 20 février 2016 et le 11 juin 2016.

Le conseil prend acte

- **Appel à projets place de la République et appel à idées îlot Bellivet : présentation des projets**
Une présentation des projets est faite au Conseil municipal.
- **Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal :

TIRE le bilan de la concertation relative à la révision "allégée" du PLU ;

ARRETE le projet de révision "allégée" du PLU ;

DIT que conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme la présente délibération sera transmise à la Préfecture de CAEN, fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de CAEN. En outre, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

- **Cession de deux terrains par la Ville au profit de l'opérateur BG Promotion, rue Basse et Place de la Liberté**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession au profit de la société BG PROMOTION ou de toute autre personne physique ou morale appelée à s'y substituer pour le même objet, du lot 2 à la Guérinière (parcelle KC 154 et partie du domaine public à déclasser pour une superficie de 1 272 m², sous réserve du document d'arpentage) et du lot situé 108, rue Basse (parcelles LZ 45, 51 et 54, pour une superficie de 2 728 m²) ;

PRECISE que la cession intervient en vue de la réalisation d'un programme mixte sur le quartier de la Guérinière, associant 36 logements dont 30% en accession sociale, des commerces en rez-de-chaussée et des activités au premier étage ; et la réalisation d'un programme d'environ 39 logements sur la rue Basse ;

DIT que le prix de cession pour le lot 2 à la Guérinière est fixé à 110 € HT/m² de surface de plancher pour les logements et 50 € HT/m² de surface de plancher pour les commerces et activités, ce qui fait ressortir le prix de cession à 339 000 € HT, sur la base des m² projetés au stade de la proposition de BG PROMOTION, dans le cadre de la consultation d'opérateurs portée par la Ville ;

DIT que le prix de cession pour le lot situé 108, rue Basse est fixé à 350 € HT/m² de surface de plancher pour les logements, ce qui fait ressortir le prix de cession à 1 277 500 € HT, sur la base des m² projetés au stade de la proposition de BG PROMOTION, dans le cadre de la consultation d'opérateurs portée par la Ville ;

INDIQUE que chacun des prix de cession sera réajusté en fonction des m² de surface de plancher déclarés dans le permis de construire en fonction des éventuelles modifications de surfaces d'ici la livraison du programme. Cette disposition ne s'appliquera qu'en cas de dépassement des superficies de plancher, soit 3 900 m² de surface de plancher pour le Lot 2 Place de la Liberté et 3 650 m² de surface de plancher pour la rue Basse ;

PRECISE que la société BG Promotion s'est engagée sur un prix moyen de commercialisation des logements à la Guérinière de 2 450 € TTC /m² habitable en TVA à 5,5% (annexes incluses) et un prix moyen de 3 500 € TTC/m² de surface habitable (annexes incluses) pour le lot 108, rue Basse. Une majoration du prix de cession (MPC) sera appliquée en cas de dépassement de ce prix moyen, correspondant à 20% du montant du dépassement. A noter que le prix de commercialisation sera actualisé sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction à la date de déclaration d'achèvement des travaux. Afin de pouvoir contrôler et appliquer, si nécessaire, la MPC, l'opérateur devra communiquer à la Ville en fin de commercialisation ou au plus tard, trois

ans après la signature de l'acte notarié, une attestation établie par son notaire précisant le montant total des ventes de logements privés ainsi que la surface habitable ;

PRECISE que préalablement à l'acte de vente sera signée avec l'opérateur BG PROMOTION une promesse de vente aux conditions usuelles et suspensives et particulières ci-avant exposées ;

INDIQUE que la durée de validité de la promesse est fixée au 31 décembre 2018 ;

HABILITE M. le Maire ou son représentant à revêtir de sa signature la promesse de vente, ainsi que l'acte définitif de vente ;

DIT que les frais notariés liés à l'établissement de ces différents actes seront supportés par la société BG PROMOTION.

Adopté à l'unanimité.

- **Engagement d'une procédure de transfert d'office des voies privées dans le domaine public communal**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'engager une procédure de transfert d'office dans le domaine public de la commune des différentes voies privées ouvertes à la circulation publique situées dans des ensembles d'habitation ;

PRECISE que ce transfert d'office, sans indemnité, ne pourra s'opérer qu'après enquête publique ;

MENTIONNE que la décision de transfert sera prise par délibération du conseil municipal ou, si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune ;

INDIQUE que la décision portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la procédure.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de deux fourreaux sur le domaine communal - Parcelle IX n°363, 74 boulevard Detolle - Convention Ville/Société FREE**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE la société FREE à implanter, à ses frais, deux fourreaux d'une longueur totale d'environ 137 mètres sur la parcelle cadastrée section HL n°363, 74 boulevard André Detolle (Stade Venoix) à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie pour la durée de l'ouvrage moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire annuelle de 11,07€, révisée annuellement ;

AUTORISE les représentants de la société FREE à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Avis sur le projet de périmètre de Réseau au 1er janvier 2017 établi par le Préfet du Calvados**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de périmètre du syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen (RESEAU) pour la compétence distribution d'eau potable issu de la fusion des syndicats d'eau potable situés sur le territoire de la communauté urbaine issue de la fusion de la communauté d'agglomération de Caen la mer, de la communauté de communes entre Thue et Mue et de la communauté de communes Plaine Sud de Caen et de l'extension à la commune de Thaon.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Centre équestre de la ville de Caen - Choix du délégataire - Convention de délégation de service public**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Centre Equestre de la Ville de Caen ;

DECIDE de confier la gestion et l'exploitation du Centre Equestre de la Ville de Caen par délégation de service public une durée de sept ans commençant à courir le 1^{er} septembre 2016 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Centre Equestre établie entre la Ville de Caen et la Société Hippique Urbaine de Caen et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à leur exécution.

Adopté à l'unanimité.

- **Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024**

Le dossier est retiré de l'ordre du jour.

- **Direction des sports - Subventions affectées et d'équipement - Juillet 2016**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

SPORTS HANDI NATURE : 300 €

CLUB D'ECHECS-CAEN ALEKHINE : 1 500 €

ORIENTATION CAENNAISE : 2 000 €

APPROUVE l'attribution de subventions d'équipement aux associations suivantes :

NAVISPORT : 2 000 €

AVANT GARDE CAENNAISE : 40 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Approbation des conventions d'objectifs et de moyens entre les associations S3A, la Centrifugeuz et l'Epi Vert et la Ville de Caen. Approbation de la charte d'engagements réciproques entre l'association S3A et ses partenaires publics au titre de la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention de fonctionnement de 12 000 € à l'association S3A ;

APPROUVE les conventions d'objectifs et de moyens entre les associations S3A, La Centrifugeuz et L'Epi vert et la Ville de Caen ainsi que la convention cadre entre l'association S3A et ses partenaires publics ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité.

- **Démocratie de proximité et Economie Sociale et Solidaire - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions ;

DECIDE de verser les subventions affectées correspondantes à savoir :

- 1 000 € à l'Association de préfiguration de Régie de quartier

- 6 000 € à l'association l'ARDES

- 5 000 € à l'association Zones d'ondes;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces actions et à négocier et signer, le cas échéant, les conventions correspondantes ;

Adopté à l'unanimité.

- **Ecole des Parents et des Educateurs - Subvention de fonctionnement**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de la subvention de fonctionnement suivante :

- **EPE** **2 360 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Théâtre de Caen - Demande d'adhésion du théâtre de Caen au syndicat professionnel, les Forces musicales**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander officiellement l'adhésion du Théâtre de Caen au syndicat professionnel, les Forces Musicales ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à désigner Patrick FOLL, directeur du Théâtre de Caen, en tant que représentant de la structure au sein des instances du Syndicat.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de mise à disposition entre la ville de Caen et la communauté d'agglomération Caen la mer du directeur Santé Risques Salubrité pour l'encadrement de la fourrière animale intercommunale**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du directeur Santé Risques Salubrité (DSRS) de la Ville de Caen à la Communauté d'Agglomération Caen la Mer pour le suivi de la fourrière animale communautaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Avantage en nature repas**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer des avantages en nature "repas" au personnel exerçant leurs fonctions au sein des groupes scolaires de la Ville de Caen ;

DIT que le montant de l'avantage en nature repas est fixé forfaitairement sur la base du barème de l'URSSAF réévalué chaque année ;

Adopté à l'unanimité.

- **Règlement intérieur du Conseil municipal - Modification**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la nouvelle rédaction du dernier paragraphe de l'article 34 du règlement intérieur ainsi rédigé :

"Un espace est réservé à l'expression des groupes d'élus sur le site Internet de la ville de Caen.

Chaque groupe dispose d'un même espace de publication avec les rubriques suivantes :

- Les élus : une page de présentation des membres du groupe ;

- Actualité : une page destinée à relayer les tribunes diffusées dans Caen Mag ;

- Un article mensuel, de 2 500 signes, destiné exclusivement au site Internet.

DIT que les autres articles du règlement intérieur demeurent inchangés

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de groupement de commandes entre la Ville de Caen, la Communauté d'Agglomération Caen la Mer, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Caen et l'Ecole Supérieure d'Arts et Média pour leurs besoins dans le domaine des technologies de l'information et de la communication**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention précisant la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Caen, la Communauté d'agglomération Caen la Mer, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Caen et l'Ecole Supérieure d'Arts et Médias pour leurs besoins dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, afin d'en fixer les missions et d'en arrêter l'organisation ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention de constitution du groupement de commandes, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Constitution d'un groupement de commande entre le C.C.A.S. de la Ville de Caen, Caen la Mer et la Ville de Caen pour des marchés de fournitures de vêtements professionnels pour les différents services**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes entre la Ville de Caen, l'agglomération Caen la Mer et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Caen pour l'achat de vêtements professionnels ;

PRECISE que la coordination du groupement de commandes sera assurée par le CCAS de la Ville de Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Écoles maternelles et primaires - Désignation des représentants de la ville - Nouveaux représentants pour les écoles Bosnières et Albert Camus**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de désigner des représentants pour siéger aux conseils des écoles maternelle et élémentaire Bosnières et au conseil d'école primaire Albert Camus ;

DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

DESIGNE les conseillers suivants pour siéger au sein des Conseils d'écoles énumérés ci-dessous :

- Ecole maternelle et élémentaire publique Bosnières, 23 rue Bosnières

Mme Corinne VILLECHALANE

- Ecole primaire publique Albert Camus, 5 avenue Flandres Dunkerque

Mme Mireille NOËL

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, les candidats indiqués ci-dessus sont donc désignés pour siéger aux Conseils d'Ecole correspondants.

Adopté à l'unanimité.

- **D-DAY ECONOMIC FORUM**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention entre la Ville de Caen et la Région Normandie ;

S'ENGAGE à utiliser la subvention de 50 000 € octroyée par le Conseil Régional exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à l'organisation de cette opération.

Adopté à l'unanimité.

- **Calvados Habitat - Acquisition en VEFA de 26 logements 4 et 6 rue Arlette de Falaise - Garantie d'emprunt d'un montant de 3 678 118 euros auprès de la caisse des dépôts et consignations à hauteur de 50%**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 678 118 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 50165 constitué de deux lignes de prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil autorise le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **Plaine Normande - Acquisition en VEFA de 35 logements rue du clos Beaumoïis - Garantie d'emprunt d'un montant de 2 825 441 euros souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations à hauteur de 50%**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 825 441 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 50412 constitué de quatre lignes de prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil autorise le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

M. LE COUTOUR ne prenant pas part au vote

- **Voeu sur le déploiement des compteurs Linky sur le territoire de la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

EMET le vœu que l'Etat, en qualité d'actionnaire d'EDF, demande à la société Énedis de suspendre le déploiement des compteurs Linky sur le territoire de la ville de Caen et ce, jusqu'à ce que la ville ait obtenu les réponses aux demandes qu'elle a sollicitées auprès des autorités compétentes en vue de les communiquer aux habitants.

Adopté à l'unanimité.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, à la Direction des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 13 JUILLET 2016